



Commission Départementale en Arbitrage du Lot-et-Garonne

Réunion du vendredi 29 août 2025

Pv n°1

Présidence : Jonathan MARTIN,

Présents : Jacques REYNAERT, Gilles BONTE, Cécile MAAKARON représentante du CD, LAPEYRIE Ludovic, Léa MICHELET, Eric LARRIGAUDIERE, Michel DUBERNET, David BRIVOIZAC, Sophian SEBBANI, Hervé ANCIAUX, Arnaud SCHRODER président de la CDPA en visio,

Assiste : Jean François GOUVEIA,

Absent : Jamal AMMARI,

1 / Validation du PV du 16 mai 2025 des membres présents.

2 / Demande d'arbitres pour changer de catégorie :

L'arbitre Dautreleau Christophe licence 350516079 actuellement Arbitre Assistant souhaite devenir arbitre central en D3.

Décision de la CDA : Refus. 11 votants.

Le Président de la CDA prendra contact avec lui pour lui expliquer notre décision.

L'arbitre Bernard Fabien licence 2543642230 actuellement Arbitre Assistant souhaite devenir arbitre central en D3.

Décision de la CDA : Obtenir son test physique « Taisa » des D3.

3/ Demande d'année sabbatique :

L'arbitre Deteuf Félix licence 2378042974 souhaite prendre une année sabbatique pour la saison 2025/2026 pour raisons personnelles.

Décision de la CDA : Accordé

Rappel de l'article 8.14 du RI

Année sabbatique :

Toute demande d'année sabbatique pour convenance personnelle est transmise jusqu'au 31 août (dernier délai) à la CDA cdalotetgaronne@gmail.com, qui la transmet avec avis à la Commission du Statut de l'arbitrage.

Il ne sera pas possible à l'arbitre de réintégrer l'arbitrage avant la fin de la saison.

Un arbitre ne peut bénéficier, durant son parcours départemental, que d'une seule année sabbatique. En cas de nouvelle demande, il sera remis à la disposition de son club.

La demande d'année sabbatique ne concerne pas les raisons médicales, ni les motifs professionnels ou scolaires, qui conduisent la CDA après étude du dossier à statuer sur la demande de l'intéressé.

L'arbitre n'est pas couvert par le statut de l'arbitrage.

Une demande de licence doit être faite avant le 31 août.

Pour la saison suivante, et au plus tard au 31 mars de la saison en cours, l'arbitre doit transmettre par mail au district sa réintégration. Passé cette date, l'arbitre sera rétrogradé d'une catégorie.

4/ Arbitre mettant un terme à sa fonction :

L'arbitre Attar Soufyane licence 329217924 met à un terme à sa fonction pour raison personnelle, la CDA le remercie pour les services rendus à l'arbitrage.

5/ Tests physiques du 07 septembre 2025 pour la saison 2025/2026

Les tests physiques seront jugés par le groupe observateur.

Tests physique pour la saison 2026/2027 en avril 2026.

Décision de la CDA : 6 contre, 2 pour et 3 abstention.

Le Taisa restera en septembre 2026. Date et lieu à définir.

6/ Point sur les licences

Au 28 août 2025 : licences enregistrées 93, arbitres désignables toutes catégories 62

7/ Echanges avec les districts de Dordogne, du Lot et du Tarn et Garonne

La convention avec le Tarn et Garonne est reconduite pour la saison 2025/2026.

La convention avec la Dordogne est en passe d'être conclue pour la saison 2025/2026.

La convention avec le Lot est en discussion, reste à avoir l'accord de notre CD pour la saison 2025/2026.

8/ Stage de rentrée des observateurs de district

Il aura le dimanche 14 octobre 2025 au district toute la journée.

9/ Répartition des rôles des membres au sein de la CDA pour la saison 2025 / 2026

Pour démarrer sa première réunion de la saison 2025 / 2026, la CDA a réparti les rôles de ses membres :

Vous retrouverez l'ensemble des membres de la CDA et leurs fonctions sur le site du district. .

10/ Accès à la boîte mail de la CDA

Le président de la CDA ne souhaite plus à avoir accès la boîte mail officiel de la CDA c'est le vice-Président Sebbani Sophian qui aura accès.

Décision de la CDA : 11 voix pour.

11/ Matinée d'information auprès des clubs D1 et D2 concernant l'arbitrage et les modifications des lois du jeu pour la saison 2025 /2026 :

Les clubs de D1 et D2 sont convoqués à une réunion d'information qui se déroulera le samedi 27 septembre 2025.

Les clubs de D1 sont convoqués à 09h00 (réunion de 09h00 à 10h30). Les clubs de D2 sont convoqués à 10h30 (réunion de 10h30 à 12h00). Une convocation sera envoyée aux clubs concernés ainsi qu'aux arbitres.

2 personnes exigées et 3 personnes maximums (capitaine, entraîneur et un membre du bureau du club). Au Pôle Sportif Nathalie Thoumas-Gui (salle omnisports, rue de Lille à Agen entre le terrain Armandie et Narjissi – accès uniquement à pied).

12/ Listes des invités pour le stage de rentrée

Loïc BOSCHER sera invité à participer au stage de rentrée afin de le remercier pour services rendus (ancien président de la CDPA).

Didier BRU sera invité à participer au stage de rentrée afin de le remercier pour services rendus à l'arbitrage du Lot-et-Garonne.

Sylvain MICHELET, Président du District, sera invité à participer au stage de rentrée.

Les majors des arbitres D1, D2, D3 et AA de l'année dernière seront invités à participer au stage de rentrée

Les arbitres ligue ayant participé aux finales de l'année dernière seront invités à participer au stage de rentrée.

13/ Super finale

Saison 2025/2026 entre le champion de D1 et le champion de la finale Coupe 47 « E Goualc'h Intersport » courant août 2026 « date et lieu à définir »

Prochaine CDA : vendredi le 10 octobre 2025 à la SAMA Marmande

Le Président **Jonathan MARTIN**

Le Secrétaire **Jacques REYNAERT**